

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

\*\*\*

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune de VIRELADE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Laetitia FAUBET, Maire.

Date convocation du Conseil Municipal : 16/06/2025

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 17/06/2025

Etaient présents : Laetitia FAUBET, Jerome BATTOCCHIO, Sonia TERRIEN-FAUBET, Adelaide SICAIRES-CHAUVINEAU, Julien GANNE, Serge AUGÉARD, Bruno BERNEDE, Martine CHIARADIA, Julien MARTIN, Stéphanie FERRIEZ, Serge AUGÉARD, Marie-Alice DUBOUILH Anthony DESMARIÉS, Clary GOSSET DE LA ROUSSERIE,

Etaient excusés : Olivier BOITIER, Mathilde BEDOURET, Sonia TERRIEN-FAUBET ayant donné pouvoir à FAUBET Laetitia.

Secrétaire de séance : Marie-Alice DUBOUILH

---

### ORDRE DU JOUR

APPROBATION du procès-verbal de la séance du 07 Avril 2025

#### FONCTION PUBLIQUE

1. Délibération 2025/21 : Suppression d'un emploi à temps complet et création d'un emploi à temps complet
2. Délibération 2025/22 : Création de deux emplois à temps non-complet

#### COMMANDE PUBLIQUE

3. Délibération 2025/23 : Mise en place d'un distributeur de pain – Avenue Général de Gaulle
4. Délibération 2025/24 : Mise en place d'une convention de servitude sur le réseau de distribution publique – SDEEG BATIMENT ESCLOUPEY

---

### I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 AVRIL 2025

*Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITE*

**APPROUVE et ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 07 Avril 2025

---

### II. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT PUBLIC

Madame Le Maire fait part à l'ensemble du Conseil municipal la demande de Madame BIABIANY Nelly adjoint administratif territorial en temps complet exposant son souhait de passer en temps non complet.

**Considérant** la mise à jour du tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 16/12/2024, Madame Le Maire propose à l'assemblée

- La suppression de l'emploi de grade Adjoint Administratif Territorial à temps complet (35/35)

- La création de l'emploi de grade Adjoint Administratif Territorial à temps non-complet (24/35)

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 29/04/2025

Madame CHIARRADIA demande si c'est équivalent à un 70%.

GRADES/EMPLOIS	EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMANENTS		
	TC	TNC	TOTAL	TC	TNC	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Rédacteur principal 1ère classe	1	-	1	-	-	-
Adjoint administratif	1	1	2	1		1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Adjoint technique	3	1	4	3	-	3
Adjoint technique principal 1ère classe	2	-	2	-	-	-
<b>FILIAIRE ANIMATION</b>						
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	-	1	-	-	-
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>						
ATSEM principal 1ère classe	1	-	1	-	-	-

Madame Le Maire confirme et ajoute que Madame BIABIANY exercera son poste sur les journées du Lundi, Mardi et Jeudi.

**Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'adopter

- La suppression de l'emploi de grade Adjoint Administratif Territorial à temps complet (35/35)  
 La création de l'emploi de grade Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (24/35)

**APPROUVE** Le tableau des effectifs de la collectivité ci-dessous modifié à compter du 24/06/2025 :

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

### III. CREATION DE DEUX EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET POUR PALIER ARRET MALADIE

Madame Le Maire fait part à l'ensemble du Conseil municipal la nécessité de créer des emplois du temps non complet pour palier à l'absence prolongée de Madame LASNIER Nathalie placée en arrêt maladie.

Considérant la mise à jour du tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 16/12/2024, Madame Le Maire propose à l'assemblée

- La création de l'emploi de grade Adjoint Technique Territorial à temps non

GRADES/EMPLOIS	EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMANENTS		
	TC	TNC	TOTAL	TC	TNC	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Rédacteur principal 1ère classe	1	-	1	-	-	-
Adjoint administratif	1	1	2	1		1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Adjoint technique	3	1	4	3	2	5
Adjoint technique principal 1ère classe	2	-	2	-	-	-
<b>FILIAIRE ANIMATION</b>						
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	-	1	-	-	-
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>						
ATSEM principal 1ère classe	1	-	1	-	-	-

complet (5/35)

- La création de l'emploi de grade Adjoint Technique Territorial à temps non complet (18/35)

Monsieur Julien GANNE demande si un retour de Madame LASNIER Nathalie est prévu, Madame Le Maire indique que nous n'avons pas d'informations à ce sujet pour le moment.

**Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'adopter

- La création de l'emploi de grade Adjoint Technique Territorial à temps non complet (5/35)
- La création de l'emploi de grade Adjoint Technique Territorial à temps non complet (18/35)

**APPROUVE** Le tableau des effectifs de la collectivité ci-dessous modifié à compter du 01/07/2025 :

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

#### **IV. CONVENTION MISE EN SERVICE D'UN DISTRIBUTEUR DE PAIN – AVENUE GENERAL DE GAULLE 33720 VIRELADE**

Madame Le Maire fait part à l'ensemble du Conseil municipal de l'installation d'un distributeur de pain sur l'avenue Générale de Gaulle de la commune de Virelade.

Madame Le Maire expose le contenu de la convention d'occupation privative du domaine public à mettre en place pour la mise en service de celui-ci.

Les travaux de raccordement électrique ainsi que les travaux d'aménagement de la parcelle sont pris en charge par la collectivité.

Les frais de consommation électrique restent à la charge du boulanger.

Une convention d'occupation du domaine public doit être signée entre la collectivité et le boulanger.

Dans un premier temps, la convention sera signée pour une durée de 3 ans renouvelable tous les ans, afin de voir si ce service de proximité est concluant et pourra être renouvelée à l'issus de cette période.

Monsieur BATTOCCHIO Jérôme précise que deux voitures garées à l'emplacement du distributeur à pain vont être un problème pour la circulation,

Madame Le Maire informe que les propriétaires de ces véhicules vont être reçus en mairie.

***Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés***

**AUTORISE** l'installation et la mise en service du distributeur de pain.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention avec le boulanger.

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales précise que si Le Maire peut assister aux discussions, il doit toutefois se retirer au moment du vote. Cet article interdit ainsi formellement au maire de voter son propre compte administratif. Il ne peut dès lors donner une procuration à l'un des membres du conseil municipal.

Il convient donc de désigner un président de séance pour cette délibération.

Madame Sonia TERRIEN-FAUBET se propose et présente le compte administratif 2024, budget unique, qui laisse apparaître les résultats suivants :

#### **V. CONVENTION DE SERVITUDE AVE LE SDEEG – RACCORDEMENT ELECTRIQUE BATIMENT L'ESCLOUPEY**

Madame Le Maire indique que des travaux ont été réalisés par le Syndicat Départemental Energies & Environnement de la Gironde aux logements communaux 1 rue l'Escloupey qui ont occasionnés l'implantation d'un poste de transformation/le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle section A numéro 483 appartenant à la Commune de Virelade.

Madame Le Maire sollicite l'autorisation de l'ensemble du conseil municipal afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SDEEG.

**Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de régularisant la servitude accordée au SDEEG.

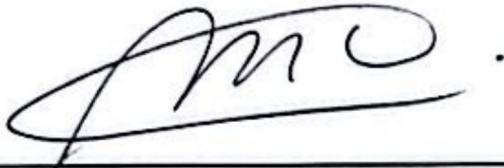
## VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur AUGÉARD Serge précise à l'ensemble du Conseil qu'un devis estimatif de travaux sur les points d'eau incendie a été envoyé par le SDEEG cependant une tournée de contrôle va être effectuée avant signature pour s'assurer des besoins réels.

---

**La séance est levée à 19h44**

Le Secrétaire de Séance



Le Maire,  
Laetitia FAUBET

